



COMpte-REndU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA CHÂTRE-EN-BERRY

EN DATE DU 15 février 2016
Salle de La Chapelle, rue Jean Pacton à La Châtre

Étaient présents : 83 membres

Délégués des Communes

1. M. FORISSIER Nicolas (Ancien Ministre, Maire de LA CHATRE, Conseiller régional) Président
2. M. DEGAY Jean Michel (Maire d'AIGURANDE) 1^{er} Vice-Président
3. M. DAUGERON François (Maire de SAINTE SEVERE) 3^{ème} Vice-Président
4. M. ALIX Claude (NERET)
5. M. ALLEBEE Robert (POULIGNY NOTRE DAME)
6. Mme AUROUX Karine (ST CHRISTOPHE EN BOUCHERIE)
7. Mme BAHY Christine (NOHANT VIC)
8. M. BALLEREAU Jean Marc (CLUIS) représenté par M. Claude VINCENT suppléant
9. M. BELLET Alain (POULIGNY ST MARTIN)
10. Mme BLANCHARD Chantal (VICQ EXEMPLET)
11. M. BLIN Michel (Maire de MONTGIVRAY)
12. Mme BOUBET Paulette (VIGOULANT)
13. M. BOURDEAU Jean Marie (LACS)
14. M. BRISSE Patrick (SARZAY)
15. M. BRUNET Marc (THEVET ST JULIEN)
16. Mme BUVAT Françoise (URCIERS)
17. M. CALAME Daniel (Maire de SAINT PLANTAIRE)
18. Mme CHADRON Mauricette (FEUSINES)
19. Mme CHAGNON Josette (LACS) représentée par M. Bernard BOUBET suppléant
20. M. CHARASSON Patrick (Maire de FEUSINES)
21. Mme CHATTON Mauricette (LE MAGNY)
22. Mme COMMON Colette (SAZERAY)
23. Mme D'HOOGHÉ Nicole (VERNEUIL SUR IGNERAIE)
24. Mme DEBONDANS Sylvie (VIJON) représentée par Mme Roseline BAUCHAUT suppléante
25. M. DORADOUX Jean Luc (Maire de PERASSAY)
26. M. DUDAN Jacques (MONTIPOURET)
27. Mme DUPEUX Marie Jeanne (SAZERAY) représentée par M. Rémy BLINET suppléant
28. M. FOISEL Michel (FOUGEROLLES)
29. M. GENICHON René (Maire du VIGOULANT)
30. M. GRANDHOMME Hervé (Maire d'ORSENNES)
31. M. HERLEMONT Etienne (LIGNEROLLES)
32. M. JULIEN Pierre (LE MAGNY)
33. Mme LABESSE Elisabeth (Maire de CHASSIGNOLLES)
34. M. LACOU Patrick (Maire de SARZAY)
35. M. LAFONT Marc (MERS SUR INDRE)
36. M. LAGOUTTE Gérard (LOURDOUEIX ST MICHEL)
37. Mme LAMY Danielle (Maire de POULIGNY NOTRE DAME) représentée par M. Bernard JEOMEAU suppléant

38. M. LAURENT Julien (LOUROUER ST LAURENT) représenté par Mme M. France MONTAGNE suppléante
39. M. MAILLIEN Bernard (AIGURANDE)
40. Mme MALOT Madeleine (Maire de VERNEUIL SUR IGNERAIE)
41. M. MARATHON Jean Paul (BUXIERES D'AILLAC)
42. M. MARIEZ Bernard (SAINT CHARTIER)
43. M. MATHEY Jean Luc (NEUVY ST SEPULCHRE) représenté par Mme Françoise ROCHOUX suppléante
44. M. MINET Claude (Maire de CLUIS)
45. M. MITATY Bernard (Maire de CROZON SUR VAUVRE)
46. Mme MONGIS CARRION Simone (Maire de MONTCHEVRIER)
47. M. MONTINTIN Christian (GOURNAY)
48. M. MOULIN Christophe (BRIANTES)
49. M. NAISSANT Jacques (LOUROUER ST LAURENT)
50. Mme NICOLAS Barbara (Maire de MOUHERS)
51. M. NICOLET Jean Pierre (ST AOUT)
52. Mme NOC CHAPUT Stéphanie (CHASSIGNOLLES)
53. M. NONIN Patrick (Maire de NOHANT VIC) représenté par M. Frédéric LANGLOIS suppléant
54. M. PAQUIGNON Christian (Maire de TRANZAULT)
55. M. PASQUET Henri (CROZON SUR VAUVRE)
56. M. PEDARD Jean Pierre (Maire de CHAMPILLET)
57. M. PERRIN Maurice (ST DENIS DE JOUHET)
58. M. PICHON Jean Claude (LA CHATRE)
59. Mme PILLET Michelle (LA BERTHENOUX)
60. Mme PILLOT DUPUIS Laurence (SAINTE SEVERE)
61. M. PIROT Michel (Maire de CREVANT)
62. M. RABRET Benoît (VIJON)
63. Mme RAINAUD Dominique (PERASSAY)
64. Mme ROUILLARD Mireille (VICQ EXEMPLET)
65. M. SACHET Bertrand (GOURNAY)
66. M. SAINT MICHEL Bertrand (ORSENNES)
67. M. SIMON Bruno (Maire de ST DENIS DE JOUHET)
68. Mme SIMON Monique (MONTLEVIC)
69. Mme TEINTURIER Jacqueline (MONTGIVRAY)
70. M. TORNETTO Gilbert (CHAMPILLET)
71. Mme TRIBET Annie (CREVANT) représentée par M. Daniel DAUDON suppléant
72. M. VIAUD Philippe (TRANZAULT)
73. M. VIGNOT Alain (LIGNEROLLES) représenté par M. Olivier BERRY suppléant
74. M. WEINLING Eric (Maire de POULIGNY ST MARTIN)

Conseillers Départementaux

75. M. DESCOUT Serge (Président du Conseil Départemental de l'Indre, Conseiller départemental de LA CHATRE)
76. Mme LAFARCINADE Marie Jeanne (Conseillère Départementale de NEUVY ST SEPULCHRE)
77. Mme SELLERON Michèle (Conseillère Départementale de LA CHATRE)

Délégués des Communautés de Communes

78. M. COURTAUD Pascal (Président de la Communauté de Communes de la Marche Berrichonne)
79. M. GARRY André (Maire de LOURDOUEIX ST MICHEL)
80. M. GAUTRON Guy (Président de la Communauté de Communes du Val de Bouzanne, Maire de NEUVY ST SEPULCHRE) 2^{ème} Vice-Président
81. M. MANCOIS Jean Luc (Maire de ST CHRISTOPHE EN BOUCHERIE) représenté par M. Philippe PATRIGEON suppléant
82. M. POITRENAUD Jean Jacques (CHASSIGNOLLES)
83. M. ROBERT Christian (Maire de MERS SUR INDRE)

M. MOREAU Jean-Claude (Président du Conseil de développement)

Équipe du Pays :

M. LE ROUX Yann (Directeur), Mme CHABENAT Dominique (Secrétaire comptable), M. VASLIN Pierre-Emmanuel (Animateur LEADER)

Étaient excusés ou absents : 29 délégués

1. M. DEBEURET Jean Louis (MOUHERS)
2. M. GENICHON Sébastien (NERET)
3. Mme ALLELY Françoise (MALICORNAY)
4. M. BOULBON Frédéric (BRIANTES)
5. M. BRETAUD Michel (Maire de LA BUXERETTE)
6. M. BREUILLAUD Michèle (MERS SUR INDRE)
7. Mme BRUNAUD Anne Marie (MALICORNAY)
8. M. DEGUET Rémy (SAINT PLANTAIRE)
9. M. DENORMANDIE Arnaud (FOUGEROLLES)
10. M. CHAUVAT Jean Marc (NEUVY ST SEULCHRE)
11. M. GROLLEAU Philippe (LA BERTHENOUX)
12. M. JOUVE Cyril (MONTLEVIC)
13. M. LAMBILLIOTTE Patrick (Maire de SAINT AOUT)
14. M. LANSADE François (LOURDOUEIX ST MICHEL)
15. M. LELARD Philippe (MONTIPOURET)
16. M. MARECHAL Emmanuel (LA BUXERETTE)
17. Mme MARIE Sabrina (ST CHRISTOPHE EN BOUCHERIE)
18. M. MENURET Quentin (LYS ST GEORGES)
19. M. MICHOT Olivier (LYS ST GEORGES)
20. Mme OLD Isabelle (LA MOTTE FEUILLY)
21. Mme PERICAT Josette (MONTCHEVRIER)
22. M. PINTON Louis (Sénateur de l'Indre, Conseiller départemental de NEUVY ST SEPULCHRE)
23. Mme POISSONNET Sandra (MAILLET)
24. M. PRADAT Eric (URCIERS)
25. M. QUENTIN Benjamin (LA MOTTE FEUILLY)
26. Mme RAYMOND Delphine (THEVET ST JULIEN)
27. M. SAGET Gérard (Maire de BUXIERES D'AILLAC)
28. Mme SCHIAVI Béatrice (SAINT CHARTIER)
29. M. THEBAULT Bernard (MAILLET)

Mme LELEU Mathilde (Chargée de Mission, région Centre-Val de Loire)

M. LUMET Christophe (Directeur de la DATEER, Conseil départemental de l'Indre)

Mme PERES Katia (Animatrice OPAH)

M. Jean-Michel DEGAY, 1^{er} Vice-Président du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry, préside l'assemblée générale.

Le Président ouvre la séance et remercie tous les membres présents à ce Comité syndical qui se tient dans la salle de La Chapelle à LA CHÂTRE.

Le Président tient à excuser toutes les personnes qui n'ont pas pu se libérer pour ce Comité syndical (se référer à la liste des excusés ci-avant).

M. DEGAY demande si les membres du Syndicat ont des observations sur le compte-rendu de la dernière assemblée générale du 2 novembre 2015. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Le Président tient à féliciter M. Serge DESCOUT pour son élection le 8 février dernier à la présidence du Conseil Départemental de l'Indre sous les applaudissements des délégués.

Le Président passe à l'examen de l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- 1) **CLS** : présentation par l'ARS
- 2) **SCoT** : délibération de prescription
- 3) **LEADER** : animation
- 4) **DOB 2016**
- 5) Divers :
 - Etat d'avancement du Contrat régional de 3^{ème} génération
 - Attribution des marchés « étude vélo » et « animation TVB »
 - Validation des contrats de prestation pour l'animation MAEC
 - Lancement de l'opération « zéro pesticide »

1) CLS : présentation par l'ARS

M. FORISSIER, Président du Pays remercie les responsables de la Délégation territoriale de l'ARS Centre de leur présence au Comité syndical pour détailler le Contrat Local de Santé (CLS) aux élus du Pays :

- M. Dominique HARDY, délégué territorial de l'Indre
- M. Rémy PARKER, chef du Pôle santé publique et environnementale
- Mme Christine LAVOGIEZ, responsable de l'Unité prévention et promotion de la santé

En préambule à la constitution de l'OMS en 1946, il a été rappelé que :

*« La santé est un **état complet de bien-être physique, mental et social** et ne consiste pas seulement en l'absence de maladie ou d'infirmité ».*

Diagnostic en région Centre-Val de Loire

- Densité la plus faible de France en médecins généralistes
- Densité plus faible de chirurgiens-dentistes, de sages-femmes, et d'autres professionnels de santé (infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes ...)
- Une espérance de vie identique à la moyenne nationale
- Une mortalité prématurée supérieure à la moyenne nationale

Causes de mortalité des habitants en région Centre-Val de Loire

- Tumeurs : 1^{ère} cause de mortalité (29,9% des décès)
- Maladies de l'appareil circulatoire : 2^{ème} cause de mortalité (26,7% des décès)
- Surmortalité masculine pour les différentes causes liées à l'alcool
- 8^{ème} Région la plus touchée par l'obésité (16,9% de la population contre 15% au niveau national)

- Rédaction du CLS
- Mise en œuvre du CLS sur 3 ans

Aides financières mobilisables

- Animation territoriale : ARS et FEADER (18 mois)
- Diagnostic préalable réalisé gratuitement par l'ORS
- Appui financier préférentiel de l'ARS aux actions des opérateurs intervenant sur le territoire du CLS

Echanges avec les délégués

Après le diagnostic, le recrutement de l'animateur santé et le contrat signé avec l'ARS, M. FORISSIER s'interroge sur les aspects concrets du CLS ?

M. PARKER répond qu'il faut d'abord une délibération du Pays, puis l'ORS va réaliser un diagnostic. Le Pays devra alors recruter un animateur pour aller à la rencontre des professionnels de santé et interroger la population afin d'élaborer les axes de travail puis les fiches actions. Le CLS se traduira donc par un programme d'actions sur 3 ans avec les opérateurs repérés en vue de répondre aux besoins exprimés par la population.

Pour illustrer le CLS, M. HARDY donne quelques exemples d'actions concrètes :

- Détection des logements indignes
- Dépistage du cancer pour lutter contre la mortalité prématurée
- Education à la nutrition pour lutter contre l'obésité
- Coordination des dispositifs de santé et des opérateurs (conseil départemental de l'Indre, Comité départemental d'éducation pour la santé de l'Indre, Education nationale...)

M. HARDY indique que le diagnostic mettra en lumière les principales problématiques du Pays en matière de santé et recensera tous les opérateurs présents sur le territoire. Chaque opérateur s'engagera alors à agir dans le cadre d'une fiche action du CLS.

En résumé, M. FORISSIER indique que le CLS est une démarche partenariale visant à créer une véritable dynamique à l'échelle du Pays avec tous les acteurs de la santé en vue de répondre aux besoins exprimés par les habitants.

M. FORISSIER demande quels sont les financements mobilisables pour le poste d'animateur santé ?

M. PARKER évoque l'aide de l'ARS plafonnée à 15 000 € par an et l'aide de l'Europe au titre du FEADER. Il précise que le Pays de La Châtre en Berry fait partie de la liste des territoires prioritaires dressée par l'ARS pour bénéficier du FEADER.

M. FORISSIER demande si la mutualisation d'un poste d'animateur santé avec le Pays de Valençay en Berry serait envisageable ?

M. PARKER pense que cela serait difficile compte tenu de l'éloignement des 2 territoires. De plus, il insiste sur le temps de travail important pour élaborer un CLS concerté avec tous les acteurs sur un seul territoire.

M. HARDY a constaté sur d'autres territoires qu'un animateur présent en permanence était indispensable pour assurer une véritable concertation avec tous les partenaires en vue d'établir un « Contrat Local de Santé » répondant aux besoins exprimés par la population.

M. FORISSIER comprend bien la position de l'ARS incitant les territoires à recruter un animateur santé à temps plein. Cependant il rappelle que les collectivités sont confrontées à des recettes en baisse. En outre, le Pays s'est engagé dans plusieurs opérations dont le reste

à charge est financé par la cotisation des communes (Contrat régional, OPAH, LEADER, MAE, TVB, zéro pesticide, véloroutes), qui s'établit à 3,10 €/habitant.

M. FORISSIER demande à M. DESCOUT, Président du Conseil départemental de l'Indre, si le département pourrait éventuellement participer au financement du poste d'animateur santé ?

M. DESCOUT précise que le budget social du département de l'Indre est en constante augmentation. Il rappelle également que le département de l'Indre :

- a été un département pilote en 2009 pour la mise en place d'un réseau de télémédecine avec le Dr CAUDRON, clinique du Manoir à Pouligny-Notre-Dame ;
- a participé financièrement à la création des MSP (Maisons de Santé Pluridisciplinaires) dans l'Indre sur la période 2007/2013 pour lutter contre la désertification médicale. A présent, le département intervient sur les antennes des MSP (cabinets secondaires) qui vont se mettre progressivement en place afin d'élargir la couverture de l'offre de soins ;
- offre des bourses aux étudiants en médecine qui s'engagent après l'obtention de leur diplôme, à s'installer dans l'Indre.

Il précise que le département ne financera pas les postes d'animateur santé.

M. DESCOUT fait le triste constat que plus les collectivités locales investissent dans les domaines de la santé et moins il y a de médecins. Cela signifie que les aides publiques ne favorisent pas l'installation de médecins. La seule solution serait l'adoption d'une loi imposant une contrainte d'installation pour les jeunes médecins en début de carrière sur une période de 3 ou 4 ans (applaudissements des délégués).

M. FORISSIER souhaite que le financement du poste d'animateur santé soit précisé avec l'ARS en vue de prendre une décision lors du prochain Comité syndical.

Compte tenu de la désertification médicale, M. PASQUET, ancien administrateur de la MSA, propose plusieurs pistes de réflexion :

- intervenir en amont auprès des étudiants en médecine
- prendre contact avec les étudiants en médecine en fin de cursus
- si nécessaire, recourir à un statut de « médecins salariés » dans les Maisons de Santé

M. FORISSIER rappelle que le CLS ne répond pas directement au problème de « recrutement des médecins sur le territoire ». Le CLS répond avant tout à des problématiques de santé existantes (lutte contre obésité, dépistage du cancer...). Cependant le CLS crée une dynamique autour de la santé sur le territoire qui pourrait à terme favoriser l'installation de médecins.

M. FORISSIER insiste auprès de l'ARS sur les besoins du territoire en termes de médecins hospitaliers à La Châtre pour remplacer ceux qui vont partir à la retraite.

Mme SELLERON, Conseillère départementale, souhaiterait connaître le profil des animateurs santé ?

M. PARKER précise qu'il s'agit en général de BAC + 5 dans les domaines de la santé publique et/ou du développement local. Les qualités requises sont le dynamisme, le sens du relationnel, une aptitude à l'animation et à la concertation. Il insiste sur la motivation de la personne qui est primordiale pour occuper le poste d'animateur santé.

Mme LAFARCINADE, Conseillère départementale, demande si le Pays dispose des compétences pour mener un CLS ?

M. FORISSIER précise que l'une des compétences du Pays est bien de fédérer les actions sur le territoire (réflexion préalable / concertation avec les acteurs locaux / élaboration et mise en œuvre du programme d'actions). Par conséquent le CLS pourrait être porté par le syndicat de Pays, si les élus le décident au prochain Comité syndical.

Le Président invite les délégués à transmettre leurs questions sur le « Contrat Local de Santé » afin que l'ARS puisse apporter les réponses appropriées.

Suite à la présentation de la démarche CLS par les services de l'ARS, le Président précise qu'une délibération sera prise lors du prochain Comité syndical. **Ce délai permettra aux élus du Pays de réfléchir à l'opportunité d'engager, ou non, un « Contrat Local de Santé » sur le territoire.**

2) SCoT : délibération de prescription

Le Président rappelle l'avancement de la démarche SCoT :

- Arrêté préfectoral du 6 mai 2015 modifiant les statuts du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry comme suit :
 - prise de la compétence SCoT déléguée par les 3 Communautés de Communes
 - et intégration des 3 Communautés de Communes du territoire
- Arrêté préfectoral du 6 novembre 2015 fixant le périmètre du SCoT à l'échelle du territoire du Pays de La Châtre en Berry

Le Président indique les démarches qui seront engagées en 2016 :

- Dépôt d'une candidature du Pays à l'appel à projet national « SCoT ruraux 2016 » : réponse de l'Etat attendue en septembre 2016
- Rédaction du cahier des charges des 1^{ères} études à mener pour élaborer le SCoT : « diagnostic territorial » et « Etat initial de l'Environnement »

En vue de prendre une délibération en Comité syndical validant la prescription du SCoT et ses modalités de concertation, un projet a été transmis à tous les délégués du Pays afin de recueillir leurs observations.

M. COURTAUD, Président de la CdC Marche Berrichonne, indique que la délibération est trop précise et qu'il convient de la simplifier.

M. FORISSIER est d'accord sur la nécessité de simplifier. Il rappelle que le projet de délibération est un simple « document de travail » qu'il convient d'amender en vue de l'adopter au prochain Comité syndical. En l'état, il s'agit davantage du PADD du SCoT (Projet d'Aménagement et de Développement Durable = projet politique du SCoT).

Le Président invite les délégués du Pays à transmettre leurs observations en vue de préparer un « nouveau document de travail » qui sera débattu au prochain Comité syndical.

3) LEADER : animation

Le Président présente l'état d'avancement du programme LEADER.

1^{er} semestre 2016 : Phase de conventionnement du programme LEADER

Au terme du 1^{er} semestre 2016, le Pays devrait signer la convention cadre avec la région et l'ASP en vue d'engager juridiquement le programme LEADER sur la période 2016-2020.

1^{er} trimestre 2016 :

- Préparation des éléments de la convention cadre LEADER
 - Maquette financière + avancement des engagements et paiements
 - Composition du Comité de programmation
 - Elaboration du règlement intérieur du GAL
 - Modification des fiches-actions suivant le cadre juridique et financier du programme européen LEADER
- Transmission POUR VALIDATION à la région et l'ASP des fiches-actions modifiées
- Dépôt du dossier de subvention « animation-gestion » (formulaire 19.4)

2^{ème} trimestre 2016 :

- Finalisation de la convention cadre LEADER
- Signature de la convention cadre LEADER avec la région (autorité de gestion) et l'ASP (organisme payeur)

2^{ème} semestre 2016 : Phase de mise en œuvre du programme LEADER

- Information sur le programme LEADER
- Accueil et accompagnement des porteurs de projets
- Constitution des 1^{ers} dossiers de subvention
- Transmission des 1^{ers} dossiers aux services instructeurs (DDT de l'Indre)
- Passage des dossiers instruits par la DDT de l'Indre en Comité de programmation pour décision d'attribution de la subvention FEADER
- Paiement des 1^{ers} dossiers à partir de 2017
- Contacts pris avec d'autres territoires en vue de préparer des projets de coopération
- Suivi de l'exécution du programme LEADER et rédaction du 1^{er} bilan annuel fin 2016

Le Président a nommé Pierre-Emmanuel VASLIN, animateur LEADER à compter du 1^{er} février 2016 dans le cadre d'un mi-temps. Il précise qu'il sera chargé plus globalement des fonds européens (FEDER, FSE et FEADER). A ce titre, il aidera les porteurs de projets à constituer leurs dossiers de subvention.

Ce dernier indique qu'il a participé à la réunion du 10 février 2016 visant à constituer le réseau d'animateur LEADER dans l'Indre en présence de la DDT. Actuellement, il modifie les fiches actions du programme LEADER en essayant de conserver l'esprit initial tout en respectant le cadre juridique imposé par l'autorité de gestion (région) et le cadre financier imposé par l'organisme payeur (ASP).

Le Président demande à l'animateur de préparer une **fiche mémo** sur le programme LEADER, qu'il conviendra d'adresser à tous les délégués afin qu'ils disposent des principaux éléments sur les fiches actions LEADER.

Compte tenu de la situation antérieure de M. VASLIN, le Président propose au Comité syndical **de maintenir le salaire de l'animateur LEADER en fixant à titre dérogatoire le coefficient des indemnités IFTS et IEMP.**

Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ⇒ **DECIDE** que M. VASLIN bénéficiera à titre dérogatoire des coefficients multiplicateurs suivants : 8 pour l'IFTS et 3 pour l'IEMP
- ⇒ **PRECISE** que ces indemnités seront versées mensuellement à compter du 1^{er} février 2016 et proratisées en fonction du temps de travail

4) DOB 2016

Le Président rappelle que les cotisations des Communes et des Communautés de communes sont calculées sur la base de la Population Totale et exprimées en Euro par habitant et par an. Pour le budget 2016, les cotisations communales et communautaires se baseront sur la population légale des communes en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

En vue d'éclairer le débat d'orientation budgétaire pour l'année 2016, le Président détaille à présent les cotisations des Communes et des Communautés de communes qui seraient appelées pour mener les différents programmes de développement sur le Pays. Le Président rappelle qu'il s'agit d'une proposition soumise au débat des délégués en Comité syndical.

Cotisation des Communes en 2016

Programmes menés par le Pays en 2015	Cotisation 2015 (en €/hab/an)	Programmes à mener par le Pays en 2016	Cotisation 2016 (en €/hab/an)
Animation du Contrat régional et gestion du Pays	1,60 €	Animation du Contrat régional et gestion du Pays	1,60 €
Animation OPAH	1,00 €	Animation OPAH	1,00 €
Autofinancement des Études portées par le Pays	0,35 €	Autofinancement des Études portées par le Pays	0,29 €
Candidature LEADER Etude réalisée par ARGOS 20% de 24 000 € TTC	0,15 €	Animation LEADER 33 000 € en année pleine (0,23 €/hab) 20% animation sur 11 mois (fév à déc 2016)	0,21 €
		CLS Diagnostic élaboré par l'ORS A partir de 2017, réfléchir à la mutualisation d'un poste animation CLS avec le Pays de Valençay (mi-temps)	- €
TOTAL	3,10 €	TOTAL	3,10 €

Cotisation des Communautés de communes en 2016

SCoT en 2015	Cotisation des CDC en 2015 (en €/hab/an)	SCoT en 2016 Dépenses à engager <u>si aide de l'Etat</u>	Cotisation des CDC en 2016 (en €/hab/an)
Animation du SCoT	- €	Animation du SCoT (poste à mi-tps) 20 000 € en année pleine (0,68 €/hab) 100% animation sur 4 mois (sep à déc 2016)	0,23 €
Etudes liées au SCoT	- €	Etudes liées au SCoT Diagnostic et EIE (50 000 €)	1,69 €
AMO BAFFERT	- €	AMO BAFFERT 2 jours (2 000 €)	0,07 €
Enquête publique (après le DOO)	- €	Enquête publique (après le DOO)	- €
Equipements bureautique et informatique	- €	Equipements bureautique et informatique (2 000 €)	0,07 €
TOTAL	- €	TOTAL	2,06 €
Dans le cas d'une aide de l'Etat de 30 000 €		Baisse de la cotisation des CDC	- 0,20 €
Cela ferait 6 000 € de subvention par an sur 5 ans		TOTAL	1,86 €
Dans le cas d'une aide de l'Etat de 100 000 €		Baisse de la cotisation des CDC	- 0,68 €
Cela ferait 20 000 € de subvention par an sur 5 ans		TOTAL	1,38 €

Sur la base des éléments budgétaires présentés dans les tableaux ci-avant, le Président propose au Comité syndical de **valider les orientations budgétaires du Pays pour l'année 2016**.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

⇒ **APPROUVE** les orientations budgétaires suivantes pour l'année 2016

Les cotisations globales des Communes maintenues à 3,10 €/habitant en 2016, se répartissent comme suit :

- **Cotisation de base** en 2016 maintenue à **1,60 €/habitant** pour financer l'animation du Contrat régional et la gestion du Syndicat de Pays
- **Cotisations spécifiques** en 2016 pour financer :
 - l'animation de l'OPAH-RR maintenue à **1 €/habitant** ;
 - les études portées par le Pays réduite à **0,29 €/habitant** ;
 - et l'animation du programme LEADER arrêtée à **0,21 €/habitant** (poste sur 11 mois de février à décembre 2016).

Les cotisations globales des CdC arrêtées à 2,06 €/habitant en 2016, se répartiraient comme suit :

- **Cotisations spécifiques** en 2016 pour financer :
 - l'animation du SCoT arrêtée à **0,23 €/habitant** (poste sur 4 mois de septembre à décembre 2016) ;
 - les études liées au SCoT portées par le Pays arrêtée à **1,69 €/habitant** (Diagnostic et EIE estimés à 50 000 €) ;
 - l'AMO de M. BAFFERT pour élaborer le SCoT arrêtée à **0,07 €/habitant** (2 jours à 2 000 €) ;
 - et l'équipement bureautique et informatique pour le SCoT arrêtée à **0,07 €/habitant** (2 000 €).

⇒ **PRECISE** que les dépenses liées au SCoT seront engagées par le Syndicat de Pays uniquement en cas d'attribution d'une aide de l'Etat en 2016 réduisant ainsi la cotisation globale des CdC à :

- **1,86 €/habitant**, si le Pays percevait une aide de l'Etat de 30 000 €
- **1,38 €/habitant**, si le Pays percevait une aide de l'Etat de 100 000 €

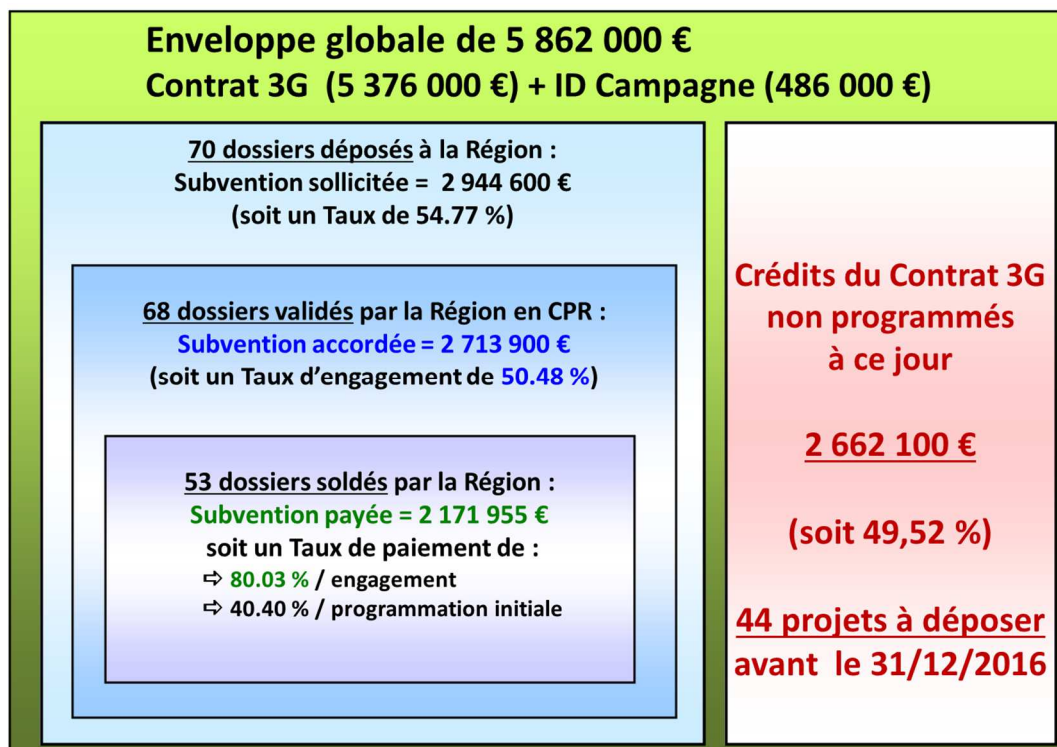
5) Divers

ETAT D'AVANCEMENT DU CONTRAT REGIONAL DE 3EME GENERATION

Le Président rappelle 2 dates importantes :

- Demandes de subventions** à déposer avant le 31 décembre 2016
- Demandes de paiements** à faire avant le 31 décembre 2017

Le Président indique l'état d'engagement des crédits régionaux en janvier 2016



Le Président incite les maîtres d'ouvrage (communes et communautés de communes) à déposer leurs dossiers de subvention avant le 31/12/2016, et ce afin d'optimiser la consommation des crédits régionaux en fin de contrat.

ATTRIBUTION DU MARCHE DE L'ETUDE VELO

Le Président rappelle que le Pays va réaliser une étude «itinéraires à vélo» en coordination avec les Pays du sud de la région (Val de Creuse et St Amandois).

Il s'agit d'une mission de 6 mois qui s'achèvera au 2^{ème} semestre 2016 consistant en :

- L'identification des tracés des 3 itinéraires cyclables (étape 1)
 - Indre à Vélo (liaison Jeu-les-Bois – La Châtre)
 - Touraine Berry à Vélo
 - Saint Jacques à Vélo via Vézelay entre Crozant (23) et St Amand Montrond (18)
- Et la mise en œuvre opérationnelle des aménagements (étape 2)

Suite à l'audition de 2 bureaux d'études spécialisés TRACES TPI et ALKHOS, le Comité inter-Pays du 27/01/2016 a sélectionné **TRACES TPI**.

Le Président propose au Comité syndical de **valider le marché relatif à l'étude «itinéraires à vélo»**.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ⇒ **APPROUVE** l'attribution du marché de l'étude «itinéraires à vélo» à TRACES TPI pour un montant de 13 692 € TTC

- ⇒ **AUTORISE** le Président du Pays :
- à engager l'étude « itinéraires à vélo » qui sera réalisée en 2016,
 - à solliciter une subvention auprès de la région Centre-Val de Loire,
 - et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de l'étude « itinéraires à vélo »

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE L'ANIMATION TVB

Le Président rappelle que le Pays va réaliser une mission d'animation de la TVB durant 18 mois qui s'achèvera le 30 juin 2017 et portera sur les actions suivantes :

- Sensibiliser le grand public, notamment sur les espèces emblématiques du Boischaud Sud ;
- Créer un observatoire du bocage ;
- Assurer la promotion et le suivi de l'opération zéro pesticide sur les autres communes du territoire ;
- Promouvoir l'installation de chaudières collectives bois ;
- Promouvoir les MAEC sur le territoire.

Suite à l'audition de 2 prestataires « ADAR » et « Chambre d'agriculture de l'Indre », le Comité de sélection du 01/02/2016 a sélectionné l'**ADAR (en partenariat avec Indre Nature, SCIC BEB et CODAR)**.

Le Président propose au Comité syndical de **valider le marché relatif à la mission d'animation de la TVB du Pays**.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à la majorité (une abstention) :

- ⇒ **APPROUVE** l'attribution du marché d'animation de la TVB du Pays à l'ADAR pour un montant de 50 000 € TTC
- ⇒ **AUTORISE** le Président du Pays :
- à engager l'animation de la TVB du Pays qui sera réalisée en 2016/2017,
 - à solliciter une subvention auprès de la région Centre-Val de Loire,
 - et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de l'animation de la TVB du Pays

VALIDATION DES CONTRATS DE PRESTATION POUR L'ANIMATION MAEC

Le Président rappelle que le Pays a déposé une candidature à l'appel à projets régional « MAEC 2016 » le 27/11/2015 à la région Centre-Val de Loire et à la DRAAF Centre.

Le Président précise que la sélection des candidatures par la commission régionale se fera en mars 2016.

Le Pays va bénéficier d'une subvention de l'Etat de 13 500 € pour animer la MAEC :

- Appui technique des engagements MAEC 2015 : 10 500 € (30 jours)
- Animation MAEC 2016 : 3 000 € (8,5 jours)

Le Président propose au Comité syndical de **valider l'animation de la MAEC**.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à la majorité (une abstention) :

- ⇒ **DELEGUE** l'animation de la campagne MAEC 2016 aux prestataires retenus par le Pays :
 - Animation territoriale : Association ADAR-CIVAM
 - Expertise agricole : Chambre d'agriculture de l'Indre
 - Expertise environnementale : Association Indre Nature
- ⇒ **VALIDE** les contrats à établir avec chaque prestataire précisant la nature des prestations et les conditions financières sur les bases suivantes :
 - Appui technique engagements MAEC 2015 : 30 jours (14 ADAR / 9 Indre Nature / 7 Chambre d'agriculture de l'Indre)
 - Animation MAEC 2016 : 8,5 jours (4 ADAR / 2,5 Indre Nature / 2 Chambre d'agriculture de l'Indre)
- ⇒ **AUTORISE** le Président du Pays de La Châtre en Berry, M. Nicolas FORISSIER :
 - À signer les contrats avec les prestataires et à les communiquer à la DRAAF ;
 - Et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre des MAEC.

LANCEMENT DE L'OPERATION « ZERO PESTICIDE »

Le Président indique que le Pays va lancer l'opération zéro pesticide sur les communes d'Aigurande, Crozon-sur-Vauvre, La Châtre, Neuvy-St-Sépulcre et Ste Sévère-sur-Indre.

Une **réunion de lancement** est prévue le lundi 14 mars 2016 à 10h à la Salle de La Chapelle de LA CHATRE.

Ordre du jour :

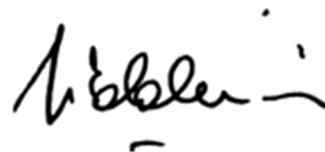
- Information des élus et des agents des 5 communes concernées ;
- Validation du calendrier de la démarche OZP ;
- Signature de la Charte d'engagement.

Au préalable, les 5 communes concernées devront prendre une délibération :

- Valider la démarche « zéro pesticide »,
- Et Autoriser le Maire à signer la Charte d'engagement.

Le Président demande aux membres du Comité Syndical s'il y a des questions. Aucun délégué ne prenant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt l'Assemblée Générale.

Le Président,



Nicolas FORISSIER

Les membres présents,